



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 mars 2019

Traçabilité des vins du Valais

Bilan et perspectives de la première année d'utilisation de l'application e-Vendanges

Depuis l'automne 2018, l'application e-Vendanges est devenue l'outil officiel de contrôle des vendanges valaisannes. Les résultats sont excellents avec un taux de participation de 99% des caves. Le sondage effectué auprès des encaveurs révèle une satisfaction globale de 7 sur 10. Pour les prochaines années, des améliorations seront encore apportées au niveau technique et du processus de contrôles.

Le canton du Valais a entrepris depuis quelques années des démarches pour améliorer la traçabilité des vins AOC Valais. La modification de deux articles de loi par le Grand Conseil permet désormais l'échange d'informations entre les autorités cantonales responsables des contrôles. Des acquits par cépage ont également été introduits dès 2017. Enfin, l'application e-Vendanges, permettant un lien systématique entre le registre des vignes, les acquits et les déclarations d'apports de vendanges a été mise en ligne pour les vendanges 2018.

L'application e-Vendanges a été bien accueillie par les encaveurs. En effet, 99% des caves ont utilisé cet outil pour la saisie et/ou la transmission de leurs données au canton. Malgré quelques problèmes de lenteur du système durant les premières semaines d'utilisation, les résultats de l'enquête de satisfaction envoyée aux encaveurs sont positifs avec une satisfaction globale de 7 sur 10. Parmi les sondés, 78% considèrent que les fonctionnalités de bases mises à disposition répondent à leurs besoins.

Ce sondage a également permis de faire émerger des pistes d'amélioration. L'analyse de ces éléments permettra de mettre en place les mesures d'amélioration nécessaires pour toujours mieux répondre aux attentes des utilisateurs, notamment en termes de listes de contrôles et de valorisation des données saisies. La mise en place de cette application a également permis d'identifier des non-conformités dans la saisie des apports de vendanges.

Le canton va poursuivre sa démarche d'amélioration de la traçabilité des vins AOC Valais avec la mise en place d'un système d'analyse de risque pour mieux cibler les contrôles.

Personnes de contact

Pierre-André Roduit, chef de l'Office de la viticulture, 027 606 76 45

Guillaume Favre, collaborateur agro-scientifique à l'Office de la viticulture, 027 606 76 55

